



Conseil juridique gratuit par téléphone

Un service exclusif pour les entreprises
nouvellement créées qui sont clientes
d'UBS et de Zurich.



**Conseil juridique
gratuit:**
0800 33 22 99



Vous êtes-vous déjà posé vous aussi l'une des questions suivantes?

Droit du travail

- A quoi faut-il veiller en cas d'absences prolongées de collaborateurs?
- Quel est le délai de protection qui doit s'écouler avant que le contrat de travail puisse être résilié?
- Quels délais de résiliation s'appliquent en cas de licenciement?

Droit des sociétés

- Quelle procédure et quelles conditions préalables doivent être observées lors de la création d'une société?
- Que se passe-t-il en cas de départ d'une associée ou d'un associé?
- Dans quelle mesure les associées ou associés sont-ils responsables?

Droit des contrats

- De quel droit à la résolution des contrats disposez-vous?
- Quelles sont vos possibilités juridiques en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des contrats?

Droit des assurances en général

- Une assurance indemnité journalière en cas de maladie est-elle obligatoire? Quand est-ce qu'une prestation doit être fournie?
- Qui assume les coûts en cas de dommages occasionnés aux véhicules de fonction ou aux installations et appareils?
- En tant que cheffe ou chef d'entreprise, suis-je aussi responsable des accidents non professionnels?

En tant que cheffe ou chef d'entreprise, vous devez non seulement comprendre votre activité, mais aussi respecter les règles juridiques et les lois. Et ce n'est parfois pas si facile car les différentes réglementations peuvent être très complexes dans certains cas.



En tant que cliente ou client d'UBS et de Zurich, utilisez le conseil juridique par téléphone gratuit d'Orion Assurance de Protection Juridique.

Les juristes d'Orion répondront volontiers à vos questions juridiques.

Conseil juridique gratuit: 0800 33 22 99

- Des conseils juridiques gratuits prodigués par des juristes d'Orion pendant la première année qui suit la création de votre entreprise
- Conseil juridique en droit du travail (conforme au droit suisse), droit des sociétés, droit des contrats ainsi que droit des assurances en général
- Les rappels, la consultation de documents, le contrôle préventif de contrats et des expertises juridiques ainsi que la représentation d'assurés vis-à-vis de tiers

Le service est proposé du lundi au vendredi.

Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00
et de 13h00 à 17h00.

Le vendredi de 8h00 à 12h00
et de 13h00 à 16h30.

Cette offre est destinée exclusivement aux clients entreprises qui ont souscrit leur police d'assurance Zurich par l'intermédiaire de l'équipe spécialisée de conseillers pour les clientes et clients d'UBS.

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

